



Le casse-tête des inscriptions

entrées libres a souhaité donner la parole aux directeurs, qui sont les premiers à mesurer, sur le terrain, l'énorme surcharge de travail occasionnée par la gestion des inscriptions. Au quotidien, que faut-il répondre aux parents inquiets qui téléphonent par dizaine? Comment les familles adhéreront-elles au projet pédagogique d'une école, alors qu'elles en espéraient une autre?

A voir toutes affaires cessantes en ces temps de débat sur la mixité sociale à l'école...

Ces questions et bien d'autres attisent les inquiétudes et devraient inciter nos dirigeants à revoir sérieusement leur copie, pour éviter à l'avenir la situation inextricable que l'on connaît aujourd'hui. Notamment, au regard de l'objectif initialement fixé.

■ **Jean CALOMNE, directeur de l'Institut de la Providence (Wavre):**

«Pour le CES du Brabant wallon (est), une centaine de parents dont les enfants sont effectivement inscrits dans une école se sont spontanément désinscrits. Mais il en reste beaucoup qui sont pris en compte dans une école (qui malheureusement, n'était pas leur premier choix) et qui restent sur liste d'attente en espérant être inscrits dans l'école qu'ils souhaitent. Sans parler de la situation réellement catastrophique de certains jeunes qui se trouvent uniquement sur la liste d'attente d'une seule école et qui risquent de se retrouver «sans établissement fixe» en septembre. Et tout cela alors que, préalablement, il n'y avait aucun problème de gestion des inscriptions

dans l'entité! Les élèves étaient inscrits dans l'ordre chronologique des demandes, et s'il y avait des doubles inscriptions, elles se limitaient à une cinquantaine au total, ce qui était facilement gérable en quelques coups de téléphone. L'an dernier, nous avons eu 126 doublons et cette année, environ 500! Sans oublier le véritable casse-tête que représente la gestion des demandes en fonction des communes. De nombreux parents téléphonent aux écoles, et on ne sait quoi leur répondre. Le ministre souhaite-t-il que, dorénavant, l'inscription se fasse comme une simple formalité à un guichet?»

■ **Véronique HENRY, directrice du 1^{er} degré, Collège Saint-Guibert (Gembloux):**

«Avant que les deux derniers décrets ne fassent leur apparition, nous recevions les parents qui souhaitaient inscrire leur enfant chez nous du 1^{er} septembre au mois de juillet. Nous prenions le temps d'analyser avec eux le projet d'établissement et de rencontrer l'élève. Aujourd'hui, cela n'est plus possible. L'an dernier, nous avons eu à gérer les files. Cette année, nous avons dû faire un tirage au sort. Cela ne correspond pas du tout à la philosophie de l'école! Peut-on encore dire, dans ces conditions, qu'on choisit une école en fonction de son projet, surtout quand des parents inscrivent leur enfant dans 5 ou 6 écoles différentes? Quant à la

mixité sociale, l'école la pratiquait de fait, puisque les inscriptions étaient ouvertes à tout le monde et qu'il y avait assez de place. Maintenant, les parents sont déboussolés. Il était fréquent que des familles marocaines, rentrant du Maroc après les vacances, viennent inscrire leur enfant en dernière minute. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Nous avons actuellement 65 élèves sur liste d'attente. Nous n'avons jamais atteint de tels chiffres auparavant. Et l'avant-dernier de la liste est un élève dont les trois frères ont été scolarisés chez nous et qui habite à 2 km de Gembloux. C'est absurde!

Par ailleurs, puisque nous ne savons pas combien d'élèves nous aurons effectivement en septembre, impossible de constituer les classes et d'engager les enseignants. Rien n'est sûr, puisqu'on joue avec des élèves «fantômes!».

■ **Jean-Marc DRIESKENS, directeur du Collège Saint-Barthélemy (Liège):**

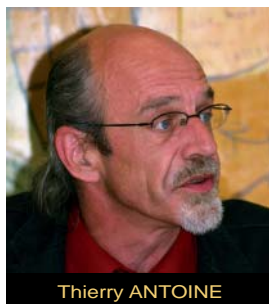
«Outre les difficultés d'organisation générées par le décret, on se heurte à des problèmes humains prégnants, que nous sommes totalement impuissants à résoudre. Récemment, j'ai reçu une mère de famille affolée, qui avait oublié de faire valoir sa priorité. Je n'ai pas pu faire quoi que ce soit. Pas plus que dans le cas de cette famille qui déménage pour s'installer à

Liège, et dont les enfants vont certainement devoir se rabattre sur une école de la périphérie, alors qu'ils ne connaissent pas du tout la région. Je pense aussi à un membre de notre PO, qui a fait toute sa carrière comme enseignant dans l'école et dont le petit-fils se retrouve sur une liste d'attente, ou à une dame dont l'enfant est dans le même cas, alors qu'elle habite à 300 mètres de l'école! Quand les parents ont entendu le ministre reconnaître à la radio que ce décret était mauvais, ils nous ont téléphoné en masse, persuadés que

tout était annulé et qu'ils pouvaient inscrire leur enfant sans problème. Quant à l'objectif de mixité sociale accrue voulu par le décret, je m'interroge sur le fait qu'il soit réellement atteint... Ainsi, nous n'avons pas pu continuer à accueillir prioritairement des élèves venant de l'école Sainte-Foy, en discrimination positive. On nous a ôté une possibilité de faire de la mixité sociale! À Saint-Bar, à cet égard, nous n'avons pas à rougir de notre indice socio-économique. S'il est vrai que quelques écoles restaient peut-être un peu plus fermées

que d'autres à la mixité sociale, pourquoi ne pas chercher à résoudre le problème là où il se pose, et là seulement? Nos dirigeants actuels veulent tellement formater les choses que, non seulement ils mettent à mal la liberté d'enseignement, mais ils risquent de passer complètement à côté de la cible et de faire resurgir des rivalités qu'on croyait révolues, lorsqu'il s'agira d'être complet avant les autres...» ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE



Thierry ANTOINE

RESTAURER D'URGENCE LA CONFIANCE

Pour spectaculaires et cuisants que soient les échecs des décrets «inscriptions» successifs, ils ne constituent hélas que des symptômes d'un mal plus profond, celui d'une gouvernance de l'enseignement empreinte d'une extraordinaire méfiance depuis le début de la législature. Le Contrat pour l'École devait faire naître une tout autre dynamique, et rendre précisément confiance aux acteurs et aux utilisateurs d'un enseignement décrié comme couteux et inefficace depuis 20 ans. Ce Contrat pour l'École prit un chemin risqué, celui de l'exercice démocratique, mais a abouti en associant tous les partenaires de l'école à sa réflexion et, finalement, à sa signature. Notre cotation – encore aimable – de la mise en œuvre dudit

Contrat par le Gouvernement, en fin de législature, ce sera: «N'a pas réalisé les tâches qu'il s'était fixées dans les temps impartis, s'est occupé d'autres choses...».

Et de fait, de vieux démons, consistant à voir des abus partout, ont distrait le Gouvernement vers des chemins de traverse. Tour à tour, celui-ci crut bon et urgent de légiférer sur les fins de trimestre, sur les inscriptions, d'interdire aux élèves de changer d'école dans un premier degré dont les nouveaux parcours qu'il a dessinés constituent pourtant une fameuse usine à gaz, et de sonner la fin pure et simple de l'autonomie des écoles dans la gestion de leur encadrement pédagogique.

Les échecs successifs des décrets «inscriptions», votés malgré les prédictions précises faites par les directeurs (et d'autres...) de ce qui allait arriver, feront bien plus mal à ceux qui partageaient les objectifs d'avancées démocratiques sur lesquels ils prétendaient s'appuyer, qu'à ceux qui les décriaient au nom d'un libéralisme suspect. C'est d'abord le principe de l'égalité des parents devant les inscriptions qui fut mis à mal par l'annonce qu'il méritait bien des files sous la pluie de novembre; aujourd'hui, c'est celui de la mixité sociale qui encaisse la minimisation fautive des effets d'une loterie angoissante étalée sur quatre semaines. Les modalités décidées par le Gouvernement (et non par le Conseil d'État, quand même...) n'ont pas vraiment aidé les démocrates... C'est là qu'un peu de pragmatisme, d'écoute et de confiance aurait bien inspiré nos dirigeants.

Las, en faisant voter un projet de décret visant à imposer des normes semblables d'utilisation de l'encadrement dans toutes les écoles, le Gouvernement a balayé d'un semblable revers de la main les objections solennelles des organisateurs d'enseignement et des directeurs, qui devront dès lors renoncer à leurs projets les plus efficaces et/ou aux mises en œuvre les mieux adaptées à leur réalité locale. Figurent aux abonnés absents dans ce dossier: pragmatisme, écoute, confiance. Les directeurs n'oublieront pas plus cette nouvelle manifestation de la méfiance de nos gouvernants que les parents n'oublieront de sitôt les textes aventuriers des décrets «inscriptions» successifs.

Il n'y a pas que les cours de la Bourse qui ont un vital besoin de retrouver la confiance, ajoutons-y les cours de récréation!

THIERRY ANTOINE

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE DE BRUXELLES ET DU BRABANT WALLON (ADIBRA)